



Séance ajournée
9 juillet 2014

À la séance ajournée du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 9 juillet 2014 à 18 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

Présences :

Mme Silvia Barkany, commissaire parent
M. Gilles Chagnon, président
M. Gilbert Couture, commissaire
M. Mario Crevier, vice-président
M. Serge Lafortune, commissaire
Mme Johanne Légaré, commissaire
M. Jean-Pierre Reid, président du Conseil

Étaient absente et absent :

Mme Marie-André Lépine, commissaire
M. André Maurice, commissaire parent

Étaient également présentes et présents :

Mme Hélène Bélisle, commissaire
Mme Francine Lorange, commissaire
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice du Services des communications
M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Daniel Jacob, directeur, Service des technologies de l'information
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Élise Lacroix, Directrice, Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la vérification du quorum, au moment de réflexion et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.E.-13-14-111 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Nomination –
Directrice adjointe ou
directeur adjoint –
École secondaire de
l'Île

NOMINATION – DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT – ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE

Considérant la vacance au poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint à l'École secondaire de l'Île;

Considérant l'ouverture du poste;

Considérant les entrevues tenues;

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

C.E.-13-14-112 Monsieur Mario Crevier propose que Mme Inji Kamel, enseignante à l'École secondaire Mont-Bleu, soit nommée directrice adjointe à l'École secondaire de l'Île à compter du 14 août 2014, le tout conformément au *Règlement déterminant certaines conditions des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.*

Adoptée à l'unanimité

Soumission – Contrat de service de publicité pour la formation professionnelle – Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais

SOUSSION – CONTRAT DE SERVICE DE PUBLICITÉ POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OUTAOUAIS

Considérant la nécessité de réaliser une campagne promotionnelle pour valoriser la formation professionnelle et faire connaître les différents programmes offerts en Outaouais ;

Considérant l'augmentation de l'offre de services des programmes de la formation professionnelle en Outaouais et des besoins de recrutement pour tous les centres de formation professionnelle de la région (milieux ruraux et urbains) ;

Considérant que la publicité pour tous les centres de formation professionnelle de la région est regroupée au Service régional de formation professionnelle de l'Outaouais (SRFPO) ;

Considérant la présence des autres établissements d'enseignement sur le territoire et leur omniprésence dans les différents médias (concurrence) ;

Considérant l'augmentation de l'influence des médias sociaux et des nouvelles technologies nous permettant de rejoindre une clientèle potentielle ;

Considérant l'appel d'offre de services réalisé par le SRFPO le 9 juin 2014;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le SRFPO;

C.E.-13-14-113 Monsieur Serge Lafortune propose que le Comité approuve la conclusion d'un contrat de services au montant de 60 000 \$ avec la firme VACARM située au 166, rue de Varennes, studio 300, Gatineau, pour des services de publicité au SRFPO pour l'année scolaire 2014-2015.

<u>Autres soumissions</u>	<u>Montant (avant taxes)</u>
Communications LM	n/a
Groupe Demers	n/a

Adoptée à l'unanimité

Approbation – Contrats de transport en berline

APPROBATION – CONTRATS DE TRANSPORT EN BERLINE

Considérant que les contrats de transport par berline viennent à échéance le 30 juin 2014;

Considérant le désir du Comité exécutif de regrouper les contrats de transport en berline individuels sous un seul contrat par transporteur;

Considérant les *Règles budgétaires* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le transport scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017;

Considérant l'information donnée au Comité de vérification lors de la rencontre du 18 juin 2014;

Considérant l'article 15 du *Règlement du transport des élèves* prévoyant la possibilité pour la Commission scolaire de négocier de gré à gré avec une entreprise de transport avec laquelle elle était liée l'année précédente;

Considérant la négociation de gré à gré ayant eu lieu avec les transporteurs en juin 2014;

Considérant l'article 80 du *Règlement de la délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO (03-01-10)* autorisant le Comité exécutif à octroyer les contrats de transport scolaire pour des montants supérieurs à 30 000 \$ inclusivement;

Considérant la recommandation du Comité de vérification ;

Considérant les travaux du Comité de l'organisation scolaire et du transport;

C.E.-13-14-114 Monsieur Gilbert Couture propose :

- que les contrats conclus entre la Commission scolaire et les transporteurs par berline pour les années scolaires 2014-2015 à 2016-2017 soient approuvés;
- que des circuits soient octroyés selon les modalités prévues aux contrats et en fonction du nombre de véhicules requis pour chaque année scolaire;
- qu'au 1er juillet 2014, les montants alloués soient les suivants si le nombre de véhicules et le kilométrage demeurent tels qu'estimés en date du 9 juillet 2014; ces sommes étant estimatives, pouvant varier en fonction du nombre de véhicules et excluant les taxes fédérales et provinciales;
 - ✓ Le prix de base du kilométrage et du kilométrage excédentaire est établi à 1,85 \$/km;
 - ✓ Le prix de base par jour est établi à 92,50\$ par véhicule pour un minimum de 50 km/jour;
 - ✓ Le prix de base de l'essence est établi à 1,43\$/l;

Entretien G.L. enr. (Aimé Gauvreau)	4 berlines = 66 600\$
Francine Lamirande	5 berlines = 83 250\$
8385475 Canada Inc. (Michel Therrien)	10 berlines = 166 500\$
G. Moreau Transport	24 berlines = 412 560\$

- qu'au 1 juillet 2015 et 2016, le prix de base du kilométrage soit indexé selon l'indice déterminé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- et que le président du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats au nom de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-13-14-115 Madame Johanne Légaré propose la levée de la séance.

Il est 19 heures.

Adoptée à l'unanimité

Le président de la séance

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 9 JUILLET 2014

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination – Directrice adjointe ou directeur adjoint – École secondaire de l'Île

3. Soumission – Contrat de service de publicité pour la formation professionnelle – Service régional de la formation professionnelle de l'Outaouais
4. Approbation – Contrats de transport en berline
5. Levée de la séance